

COMMUNE DE GREZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DECISION N° 003/2023 : **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**
Décision d'ester en justice - Défense des intérêts de la commune
Requête auprès du Tribunal Administratif de Lyon
Madame _____

LE MAIRE DE GREZIEU-LA-VARENNE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 038/2022 du 9 mai 2022, portant actualisation de la délégation d'attributions du conseil municipal au Maire, pour la durée de son mandat, afin de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

CONSIDERANT la requête présentée par Madame _____, auprès du tribunal administratif de Lyon contre l'arrêté de permis de construire n° PC 069 094 22 00021 délivré le 9 novembre 2022,

DECIDE

DE DEFENDRE les intérêts de la commune dans le recours intenté devant le tribunal administratif de Lyon par Madame _____ .

DE CONFIER à Maître William TISSOT la charge de représenter la commune dans cette affaire.

Grézieu-la-Varenne, le 29 mars 2023

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne

